



BULLETIN OFFICIEL
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE LA RECHERCHE ET DE LA TECHNOLOGIE

● **LES PÔLES D'EXCELLENCE
SCOLAIRE DANS LES ZEP
ET LES RÉSEAUX D'ÉDUCATION
PRIORITAIRE**

ENCART
B.O. n°8
du 24-2-2000

SOMMAIRE

L ES PÔLES D'EXCELLENCE SCOLAIRE DANS LES ZEP ET LES RÉSEAUX D'ÉDUCATION PRIORITAIRE

- III Lettre aux rectrices et aux recteurs d'académie ;
aux inspectrices et inspecteurs d'académie,
directrices et directeurs des services
départementaux de l'éducation nationale
- VII Dans les ZEP et les réseaux d'éducation
prioritaire : des pôles d'excellence scolaire
au service des apprentissages
C. n° 2000-008 du 8-2-2000 (NOR : SCOB0000044C)

Republique Française

*Ministère de l'Éducation nationale,
de la recherche et de la technologie*

*La Ministre déléguée
chargée de l'Enseignement scolaire*

Paris, le 8 février 2000

Mesdames les rectrices
et messieurs les recteurs d'académie

Mesdames les inspectrices
et messieurs les inspecteurs d'académie
directrices et directeurs des services
départementaux de l'éducation nationale

OBJET : Les pôles d'excellence scolaire dans les ZEP et les réseaux d'éducation prioritaire.

La circulaire du 20 janvier 1999 traçait le cadre des contrats de réussite progressivement mis en place dans les académies depuis cette date. Je vous remercie d'y avoir été attentifs. Elle évoquait brièvement la création, dans les ZEP et les réseaux d'éducation prioritaire, de pôles d'excellence scolaire. Le texte que je vous adresse aujourd'hui précise, en s'inspirant d'actions conduites avec succès dans certains établissements, les objectifs pédagogiques de ces pôles et les deux dimensions constitutives de cette démarche qu'il convient maintenant d'accélérer dans la perspective des Rencontres nationales de l'éducation prioritaire qui se tiendront à Strasbourg les 6 et 7 juin 2000.

1°) Une politique volontariste de l'offre scolaire

Il s'agit d'optimiser au bénéfice de l'éducation prioritaire des formules et des activités d'excellence qui existent dans le système scolaire mais sont insuffisamment présentes dans les quartiers populaires (implantation de classes ou d'écoles d'application, de sections sportives, de classes musicales à horaires aménagés, de sections européennes, bilingues ou internationales voire de classes préparatoires...).

Il s'agit également de concevoir ces implantations de telle sorte qu'elles favorisent le maintien ou le retour à une réelle mixité et impulsent, dans les établissements concernés, une dynamique bénéficiant non pas à quelques-uns mais à tous les élèves, quelle que soit leur origine sociale.

Je souhaite à cet égard que vous recherchiez activement toutes les possibilités d'ouverture de ce type de classes dans les ZEP et les réseaux d'éducation prioritaire et leur accordiez la priorité.

2°) Des partenariats au service des apprentissages et de la réussite scolaire

Il s'agit de faire appel aux compétences des gisements d'excellence que sont, à l'échelle académique, les grandes institutions culturelles, scientifiques, universitaires, sportives, etc. de sorte que ces ressources supplémentaires permettent de mieux atteindre les objectifs pédagogiques visés, influent sur la mobilisation et les résultats scolaires, contribuent à revaloriser l'image des écoles et des collèges bénéficiant de ces partenariats au long cours.

Je vous demande à ce titre de procéder à l'inventaire systématique de toutes les ressources disponibles dans votre académie et de faciliter leur implication au bénéfice de tous les élèves de l'éducation prioritaire dans le cadre des pôles d'excellence scolaire.

Donner non seulement "plus" mais "mieux" et même "le meilleur", c'est l'objectif dans les ZEP et les réseaux d'éducation prioritaire qui doivent ainsi devenir de véritables **zones d'excellence pédagogique**. Démocratisation de la réussite scolaire et droit d'accès, pour les élèves et les enseignants des ZEP, aux ressources d'excellence scolaire dans et hors le système éducatif : tel sera le thème des Rencontres nationales des acteurs de l'éducation prioritaire organisées à Strasbourg les 6 et 7 juin. Elles permettront de faire un premier bilan de la mise en place des contrats de réussite et des pôles d'excellence scolaire.

À cet effet, vous trouverez ci-joint deux fiches relatives aux domaines d'action des pôles d'excellence scolaire, que vous voudrez bien me faire parvenir **avant le 15 mars** : elles constitueront, à 3 mois de cette échéance, un premier état des lieux et des efforts déployés dans vos académies ainsi que des objectifs que vous vous fixez.

Je vous remercie de votre implication dans la mise en œuvre des orientations que j'ai tracées pour les territoires de l'éducation prioritaire où se juge aussi et peut-être avant tout l'efficacité de notre système scolaire.

Avec ma confiance pour votre
engagement dans l'action

Ségolène Royal
Ségolène ROYAL

PÔLES D'EXCELLENCE SCOLAIRE :
OPTIMISER ET DIVERSIFIER L'OFFRE SCOLAIRE

I - Sections sportives

Nombre de sections par discipline dans l'académie :

Nombre total dans l'académie :

Liste des sections par établissement ZEP/REP :

Nombre total de sections en ZEP/REP :

Créations possibles en ZEP/REP à la rentrée 2000 :

II - Classes musicales à horaires aménagés

Nombre de classes par discipline/instrument dans l'académie :

Nombre total dans l'académie :

Liste des classes musicales à horaires aménagés en ZEP/REP :

Nombre total en ZEP/REP :

Créations possibles en ZEP/REP à la rentrée 2000 :

III - Sections européennes, bilingues et internationales

Nombre total dans l'académie (par type de section) :

Nombre en ZEP/REP et localisation :

Créations possibles en ZEP/REP à la rentrée 2000 :

IV - Classes d'application

Nombre total dans l'académie :

dont tenues par un enseignant titulaire du CAFIMF :

Nombre en ZEP/REP et localisation :

dont tenues par un enseignant titulaire du CAFIMF :

Créations possibles en ZEP/REP à la rentrée 2000 :

 PÔLES D'EXCELLENCE SCOLAIRE :
 DES PARTENARIATS AU SERVICE DES APPRENTISSAGES

I - Inventaire des ressources dans votre académie
(partenariats potentiels)

Institutions culturelles (musées, opéras, théâtres, etc.) :

Enseignement universitaire et recherche (UFR, laboratoires du CNRS, etc.) :

Grandes écoles (de commerce, d'ingénieurs, etc.) :

Institutions sportives (CREPS, fédérations, ligues, etc.) :

Entreprises :

Autres :

II - Pôles d'excellence scolaire mis en place
(partenariats conclus)

Bénéficiaire (classes, école ou collège, ZEP, REP) :

Partenaire :

Objectifs pédagogiques :

Date de démarrage des activités :

Durée :

III - Pôles d'excellence scolaire prévisionnels
(partenariats à prospecter, à négocier)

Bénéficiaire (classes, école ou collège, ZEP, REP) :

Partenaire :

Objectifs pédagogiques :

Échéance prévisible :

NB : les parties II et III feront l'objet d'une fiche par pôle d'excellence scolaire en place ou à construire.

DANS LES ZEP ET LES RÉSEAUX D'ÉDUCATION PRIORITAIRE : DES PÔLES D'EXCELLENCE SCOLAIRE AU SERVICE DES APPRENTISSAGES

C. n° 2000-008 du 8-2-2000

NOR : SCOB0000044C

RLR : 510-1

Texte adressé aux rectrices et recteurs ; aux inspectrices et inspecteurs d'académie, directrices et directeurs des services départementaux de l'éducation nationale ; aux inspectrices et inspecteurs pédagogiques régionaux ; aux inspectrices et inspecteurs de l'éducation nationale ; aux chefs d'établissement, aux enseignants et personnels non enseignants des ZEP-REP

■ Après le lourd travail de révision de la carte des ZEP et la mise en place des réseaux d'éducation prioritaire, ceux-ci se sont engagés dans l'élaboration des **contrats de réussite** qui définissent solidairement, pour les 3 ans à venir, les objectifs retenus en matière de résultats des élèves, les actions à mettre en œuvre ainsi que les moyens d'accompagnement et d'évaluation qui en résultent, en liaison avec les projets d'école et d'établissement. La circulaire du 20 janvier 1999 en indiquait l'esprit : recentrage sur les apprentissages, priorité à l'acquisition des savoirs et à la maîtrise des langages, cette dimension commune à toutes les disciplines. C'est dans ce cadre qu'était évoquée la création des **pôles d'excellence scolaire** visant à développer, dans les ZEP et les réseaux d'éducation prioritaire, des activités éducatives et des partenariats de haut niveau de nature à renforcer les apprentissages et à valoriser l'image des écoles et des établissements : classes ou sections à horaires aménagés (sportives, musicales...) et jumelages ou coopérations durables avec des établissements d'enseignement supérieur, des institutions culturelles, scientifiques, technologiques, des entreprises, etc.

Les pôles d'excellence scolaire s'inspirent d'actions conduites avec succès dans certaines ZEP. Celles-ci ont en effet montré que les résultats sont au rendez-vous dès lors que l'on donne non seulement "plus" mais "mieux" et même "le meilleur" aux élèves de l'éducation prioritaire ; dès lors, en particulier, que les attentes à leur égard ne sont pas revues à la baisse et que la créativité nécessaire dans l'organisation des activités scolaires ne se confond pas avec leur émiettement en une mosaïque d'initiatives faiblement hiérarchisées et aux objectifs pédagogiques flous.

Durant le 2ème semestre 1999, les premiers pôles d'excellence scolaire ont vu le jour. L'analyse des partenariats conclus à cette occasion et la prise en compte des questions posées sur le terrain conduisent à préciser ici de quelle manière ces pôles peuvent apporter un renfort d'excellence bénéficiant directement aux apprentissages **dans les classes**.

I - Le parti-pris de l'excellence scolaire

La réussite et l'excellence scolaires ont leur place sur le territoire de l'éducation prioritaire comme dans le reste du système éducatif : c'est pourquoi je souhaite que l'ambition et l'exigence des équipes qui y travaillent soient soutenues. C'est là où la motivation pour étudier paraît la plus fragile qu'il faut agir avec force sur les conditions de la mobilisation scolaire ; là où le sens des efforts demandés aux élèves ne va pas de soi qu'il faut veiller à le rendre plus perceptible ; là où les performances sont les moins coutumières (voire font l'objet de pressions dissuasives de la part de certains élèves) qu'elles doivent être mises en valeur comme autant de succès partageables.

La caractéristique des ZEP, c'est le **contraste**, beaucoup plus aigu qu'ailleurs, des résultats individuels et collectifs. Certains élèves y vivent des difficultés à répétition qui les engagent, parfois précocement, sur la voie du retrait ou du rejet scolaire ; d'autres, au contraire, y obtiennent des résultats remarquables qui témoignent du possible. De même, l'écart est grand non seulement entre les établissements de l'éducation prioritaire pris dans leur ensemble et ceux qui n'en sont pas mais également entre établissements placés dans des contextes socio-économiques équivalents, comme l'ont montré le rapport Moisan-Simon sur les déterminants de la réussite scolaire dans les ZEP et différents travaux de recherche (la proportion des enfants lecteurs en fin de CP ou le taux de réussite au brevet des collèges peut ainsi varier du simple au quadruple). Cette extrême hétérogénéité justifie d'approfondir une **mobilisation qualitative** dont l'expérience montre qu'elle porte ses fruits en matière de résultats scolaires, de stabilité des équipes pédagogiques et de restauration de l'image des établissements.

Tout en portant, bien sûr, la plus grande attention aux progrès de **tous** les élèves, il importe aussi de pousser plus résolument la jeune **élite scolaire** qui émerge des quartiers populaires à aller le plus loin possible, c'est-à-dire parfois bien au-delà des filières qui lui semblent communément accessibles. Parmi la génération qui a effectué sa scolarité en ZEP, quelques-uns, certes en petit nombre, ont intégré les plus grandes écoles ou connaissent aujourd'hui des parcours universitaires brillants : s'ils disent les obstacles qu'il fallut vaincre, ils disent aussi ce que leur détermination et leur succès doivent à des enseignants qui ont cru en eux et les ont encouragés à préparer les certifications les plus prestigieuses. Les formes de la réussite scolaire sont bien sûr variées, dans les filières générale, technologique et professionnelle. Il ne s'agit pas de considérer, pour les élèves de l'éducation prioritaire comme pour les autres, qu'il n'est point de salut hors d'une terminale S, d'une classe préparatoire ou d'un long cursus universitaire. Il s'agit de ne pas limiter a priori et d'épauler comme il convient les ambitions scolaires les plus hautes que certains peuvent nourrir. Il importe donc de concilier en permanence **ces deux facettes de l'excellence scolaire** : une progression commune et des réussites remarquables.

II - Optimiser l'offre scolaire au bénéfice des ZEP et des REP

Le système scolaire offre en la matière des possibilités encore insuffisamment mobilisées au bénéfice de l'éducation prioritaire : trop peu d'écoles d'application et de maîtres formateurs dans les ZEP et les REP, jamais de classes préparatoires dans les lycées avoisinants, seulement 5 classes musicales à horaire aménagé sur l'ensemble de celles (81) qui fonctionnent actuellement, des sections sportives et des sections européennes, bilingues ou internationales très inégalement distribuées. Cette inégalité doit être corrigée et l'on doit, pour ce faire, prendre appui sur l'expérience positive de certaines écoles et de certains collèges qui ont fait le choix d'une politique plus volontariste de l'offre scolaire tout en veillant à éviter les dérives de classes qui, sous prétexte d'excellence mal comprise, se bornent à organiser une discrimination plus ou moins avouée.

Il s'agit donc, au titre de ce premier volet des pôles d'excellence scolaire, de faire bénéficier les ZEP et les réseaux d'éducation prioritaire de **formules scolaires variées et motivantes** auxquelles nombre d'élèves ont, ailleurs, plus largement accès dans le cadre du fonctionnement ordinaire de l'institution scolaire. Ce droit des écoles et des collèges de l'éducation prioritaire à tous les types d'activités scolaires d'excellence doit être clairement réaffirmé et faire l'objet d'une action volontaire. **Les classes musicales à horaire aménagé, les sections sportives, les sections européennes, bilingues ou internationales** doivent y avoir davantage droit de cité et leur conception évoluer au besoin dans le sens d'une plus grande accessibilité ; de véritables **sections théâtrales** peuvent, dans le même esprit, y être également créées. En prenant appui sur des intérêts, des passions ou des curiosités partagées par bien des élèves, ces classes et sections peuvent constituer un puissant levier de mobilisation et de réussite scolaires. A condition que leurs modalités de recrutement soient transparentes, que des élèves de toutes origines sociales soient incités à les rejoindre, que la preuve soit apportée que les inégalités de la naissance n'y sont pas mécaniquement reproduites, que leur intégration au sein de l'établissement soit soigneusement pensée et organisée.

Encourageant ceux qui s'accrochent mais susceptibles également de raccrocher ceux qui décrochent, ces classes et sections peuvent trouver harmonieusement leur place aux côtés d'autres classes dont l'ambition scolaire n'est pas moins grande et participer efficacement à la réussite scolaire de tous les élèves, à l'affirmation d'une identité partagée et au maintien ou à la restauration d'une véritable mixité sociale.

Dans le même ordre d'idées, un effort doit être fait pour donner à des écoles de l'éducation prioritaire le statut de véritables **écoles d'application** accueillant des maîtres formateurs. Il s'agit en l'occurrence de reconnaître pleinement la contribution des ZEP et des réseaux d'éducation prioritaire à l'évolution des pratiques enseignantes et à l'enrichissement de la réflexion pédagogique au bénéfice de l'ensemble du système scolaire. Il s'agit de valoriser leur potentiel de formation et d'épauler plus efficacement ceux qui y exercent de sorte que les ZEP soient aussi des zones d'excellence pédagogique.

Il est également nécessaire, dans les établissements de l'éducation prioritaire, d'opter pour une **politique volontariste en faveur de la pluralité linguistique** en abaissant significativement le seuil en deçà duquel les effectifs sont ordinairement jugés insuffisants pour l'apprentissage d'une langue (enseignements obligatoires et facultatifs).

III - Des partenaires de qualité pour la réussite scolaire

Pour donner le meilleur à leurs élèves, des classes, des écoles et des établissements des réseaux d'éducation prioritaire peuvent faire appel aux **gisements d'excellence** plus ou moins proches que sont de grandes institutions culturelles (musées, théâtres, opéras...), scientifiques, sportives, des entreprises technologiquement avancées, des établissements d'enseignement supérieur.

A) Mobilisés pour la réussite d'une ou plusieurs classes, ces partenaires aux compétences pointues s'engagent dans une démarche au long cours et bâtissent avec le ou les enseignants concernés un programme d'activités régulières dont le contenu répond à des **finalités pédagogiques précisément identifiées** et dont le déroulement s'inscrit dans les **progressions** retenues pour atteindre, avec tous, les objectifs des programmes. Ces partenariats doivent accroître les ressources mises au service

des apprentissages scolaires, contribuer à en éclairer le sens et à en stimuler l'intérêt, favoriser le développement de compétences précises dans des domaines où le besoin en a été préalablement repéré. Il s'agit de "donner plus" de stimulations intellectuelles, plus d'occasions d'apprendre et de comprendre. Il s'agit aussi de permettre aux élèves de vivre de véritables échanges avec des adultes, jeunes et moins jeunes, exerçant des métiers qui ne leur sont pas familiers et ayant trouvé leur voie à travers différents types de réussite scolaire.

B) Le prestige de ces partenaires mais plus encore la qualité et l'efficacité scolaire des activités réalisées avec eux doivent également aider à forger une **image plus attractive** des écoles et des établissements concernés :

- en interne, en restaurant ou en renforçant une identité positive de l'établissement scolaire aux yeux des élèves mais également des enseignants et de l'ensemble des personnels qui y exercent, dans le sens d'une cohésion, d'une stabilité et d'une motivation accrues ;

- en externe, en restaurant ou en renforçant une image valorisée et valorisante de l'école ou du collège aux yeux des parents, du quartier, de la commune.

De ce point de vue, des rapprochements superficiels, quelques visites dans l'année, des animations ponctuelles ou ateliers divers sans relation directe avec des objectifs cognitifs et sans lien avec l'ordinaire de la classe, des parcours essentiellement distractifs ou simplement expressifs ou de découverte imprécise ne constituent pas, si prestigieux que soit le partenaire, des pôles d'excellence scolaire.

C) Il convient donc d'éviter un partenariat dont le contenu serait essentiellement dicté par le partenaire, en fonction de ses propres intérêts (par exemple : un département universitaire en quête de terrain d'investigation pour ses étudiants, une entreprise en quête d'image, un établissement culturel en quête de public scolaire...). Tout partenariat implique naturellement un ajustement réciproque et doit procéder de l'intérêt bien compris des parties, mais la raison d'être d'un pôle d'excellence scolaire est d'abord et avant tout d'épauler efficacement les élèves dans un parcours de réussite sanctionné par une amélioration manifeste de leurs résultats.

De même, des activités qui ne s'adresseraient qu'à une minorité d'élèves de la classe, quel que soit le critère de sélection, ou à de seuls élèves volontaires ne sauraient constituer un pôle d'excellence car celui-ci ne concerne pas une activité optionnelle mais une démarche qui implique durablement l'ensemble du ou des groupes classe.

IV - Clarifier les enjeux, évaluer les résultats

Pour que les résultats scolaires recherchés soient pleinement atteints, la contribution des partenaires des pôles d'excellence scolaire est à organiser selon **une méthode rigoureuse et précise** :

- des activités retenues parce qu'elles répondent à des besoins clairement identifiés chez les élèves et des objectifs de réussite, individuels et collectifs, pouvant être explicités à tous ;
- une durée et une continuité indispensables à l'efficacité (correspondant, par exemple, à la durée d'un cycle ou du contrat de réussite) ;

- un suivi, un accompagnement et une évaluation impliquant, au-delà des enseignants directement engagés, les corps d'inspection, le réseau de formation et les centres de ressources académiques, ponctués d'étapes intermédiaires pour faire le point et de moments forts valorisant l'école et ses partenaires ;
- une convention définissant les engagements réciproques et, dans le contrat de réussite, une mention précise des effets visés en termes de finalités pédagogiques et de réussite scolaire.

Deux types de critères d'évaluation sont à prendre en compte :

- l'efficacité d'un pôle d'excellence scolaire doit s'apprécier au regard de l'activité quotidienne dans la classe mais aussi des résultats périodiques, signes visibles de la réussite des élèves à leurs propres yeux, aux yeux de leurs parents, des partenaires de l'école et de l'environnement local ;
- l'impact d'un pôle d'excellence scolaire doit également s'apprécier en termes d'image, interne et externe, de l'école ou de l'établissement concerné : fierté d'appartenance des élèves, satisfaction professionnelle des personnels éducatifs, confiance des familles, du quartier, de la commune. L'apaisement du climat scolaire bénéficie directement d'une modification positive du rapport aux apprentissages : là réside, sans pour autant s'y limiter, la première prévention des violences scolaires qui pèsent fortement sur la réputation de certains établissements et alimentent la tentation, pour les familles qui le peuvent, d'en retirer leurs enfants ; offrir des activités d'excellence et renouer avec la dynamique de la réussite scolaire, c'est aussi – nombre d'expériences le montrent aujourd'hui – la meilleure garantie d'hétérogénéité sociale et même le moyen de faire revenir des catégories d'élèves qui avaient disparu.

V - Promouvoir, accompagner, valoriser

S'il appartient aux équipes enseignantes sur le terrain d'élaborer les projets pédagogiques et d'identifier les partenaires souhaitables pour la mise en place d'un pôle d'excellence scolaire, je compte sur les recteurs, sur les inspecteurs d'académie et sur l'ensemble des corps d'inspection pour leur apporter toute l'aide nécessaire et en particulier pour :

- recenser de manière exhaustive l'ensemble des gisements d'excellence accessibles au niveau académique ainsi que les ressources qu'ils sont susceptibles de mettre à la disposition des élèves pour conforter leurs apprentissages et épauler les équipes des ZEP et des réseaux d'éducation prioritaire pour qu'elles engagent rapidement des partenariats correspondant à des besoins repérés dans les classes ;
- porter une attention particulière à la situation des ZEP et des réseaux d'éducation prioritaire en milieu rural, plus démunis de partenaires de proximité ;
- prévoir pour la rentrée prochaine l'implantation prioritaire dans les ZEP et les réseaux d'éducation prioritaire de classes et de sections musicales, sportives, théâtrales, européennes, bilingues et internationales ;
- mettre à la disposition des équipes pédagogiques des formations et des outils d'évaluation adaptés ainsi que le potentiel des centres de ressources académiques pour l'éducation prioritaire ;

- organiser le suivi des initiatives et l'analyse des plus prometteuses afin qu'elles puissent être communiquées à l'ensemble du système éducatif, sous forme écrite, sur le site de l'éducation prioritaire et lors des rencontres inter-académiques organisées durant le premier trimestre 2000 autour, notamment, des thèmes de la maîtrise des langages et de l'éducation prioritaire.

J'attends de vous qu'en facilitant et en accompagnant les initiatives des équipes sur le terrain, vous donniez à la constitution des pôles d'excellence scolaire l'impulsion forte et le pilotage de qualité qui correspondent à leur ambition.

Les 6 et 7 juin 2000 à Strasbourg, deux ans après les Assises de Rouen, un nouveau rendez-vous national rassemblera les acteurs de l'éducation prioritaire. Ce sera l'occasion d'un premier bilan de la mise en oeuvre des contrats de réussite et des pôles d'excellence scolaire, le temps fort d'une mise en commun nécessaire des pratiques et des expériences afin que nous puissions tirer ensemble toutes les leçons des difficultés rencontrées, des obstacles surmontés et des succès encourageants.

La ministre déléguée,
chargée de l'enseignement scolaire
Ségolène ROYAL